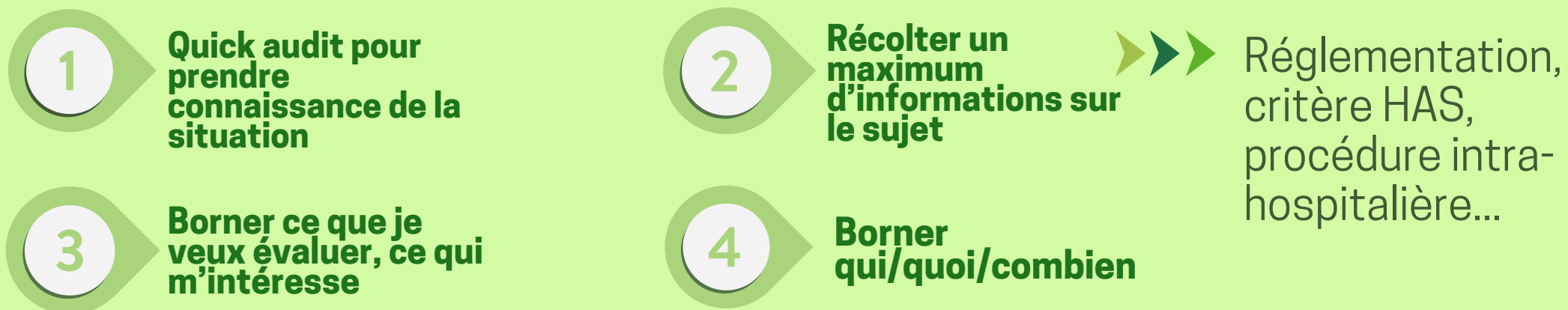
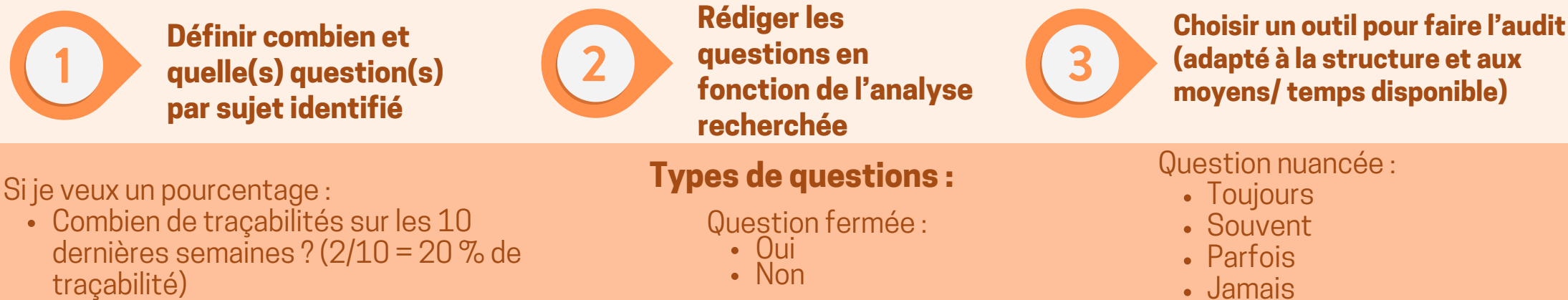


Mission : Audit Possible (Et facile)

Partir d'une bonne base



Les questions



L'outil de mise en place et d'analyse



Format papier



Excel



Google Forms



Sphinx

Diffusion :

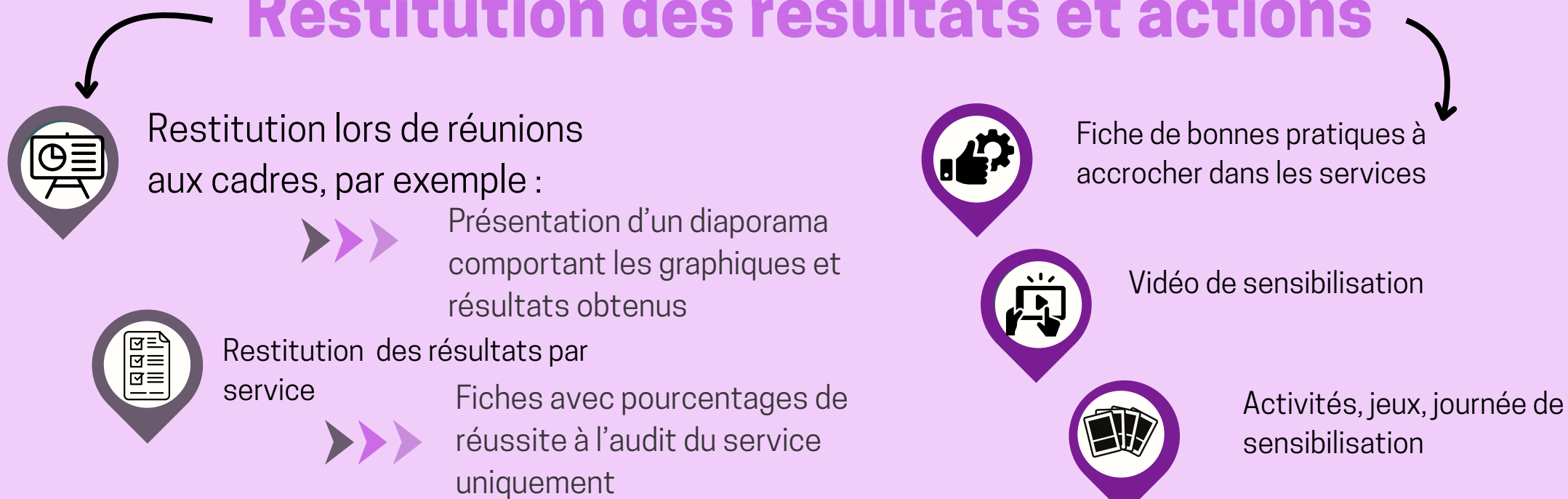
Distribution et réception de feuilles en présentiel

Envoi d'un lien par mail

Lien ou QRcode

Lien ou QRcode

Restitution des résultats et actions



Selon le Critère 3.6-05 du manuel de certification de la HAS

Le chariot doit être tracé

Critère 3.6-05 La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

Toute urgence vitale de patient, du public, de professionnels dans l'enceinte de l'établissement est prise en charge rapidement par des professionnels compétents.

Tout l'établissement **Impératif**

- Vérification tracée
- Registre d'utilisation

Éléments d'évaluation	
Gouvernance - Tous les secteurs de l'établissement peuvent appeler un médecin compétent pour intervenir en cas d'urgence, grâce à un numéro d'appel unique et dédié. - Une évaluation du dispositif de prise en charge des urgences vitales valide son efficacité.	Audit système
Professionnels - Les professionnels de soins savent détecter les symptômes d'une urgence vitale et connaissent les premiers gestes de prise en charge d'une urgence vitale. Les chariots ou sacs d'urgence sont contrôlés dans les unités de soins : la composition est adaptée aux profils des patients accueillis dans l'unité, leur vérification est tracée et un registre d'utilisation est tenu. - Les professionnels de soins réalisent des exercices de mise en situation. - Tous les professionnels de soins sont régulièrement formés aux gestes de première urgence.	
Observations Les matériels (chariots, sacs...) dédiés à la prise en charge des urgences vitales sont aisément et rapidement accessibles par les professionnels habilités à intervenir en cas d'urgence vitale. Il existe un numéro d'appel unique et rapidement identifiable par les professionnels pour joindre directement un médecin habilité à intervenir en cas d'urgence.	Observation

Fiche pédagogique Évaluation de la prise en charge de l'urgence vitale en établissement.
Référence HAS Simulation en santé et gestion des risques, 2019.
Références légales et réglementaires - Art. L. 1110-5 et R. 6123-12 du CSP. - Circulaire n° DGOS/R2/2019/235 du 7 novembre 2019 relative à l'anticipation des tensions liées aux hospitalisations non-programmées et au déploiement du besoin journalier minimal en lits dans tous les établissements et GHT.
Autre référence Recommandations pour l'organisation de la prise en charge des urgences vitales intrahospitalières – SFAR, 2004.

Le chariot doit être accessible

- Aisément accessible (par tous les PS)
- Rapidement accessible

Le numéro d'appel unique est

- Présent
- Et rapidement identifiable